

**Délibération****n°66-2025****26 novembre 2025****EMPLOI TERRITORIAL – Convention de partenariat avec le groupe d'enseignement supérieur privé IPAC.****Séance du :** 26 novembre 2025**Date de la convocation :** 14 novembre 2026**Président de séance :** Fabrice PANNEKOUCKE**Secrétaire de séance :** Chantal GIORDA**Nombre de membres titulaires en exercice :** 28**Etaient présents (titulaires et suppléants) :** 15▪ Collège des affiliés : 13

Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Nathalie FONTAINE, Chantal GIORDA, Yannick LOGEROT, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 2

Alexandre GENNARO, Martin NOBLECOURT

**Etaient représentés :** 12▪ Collège des affiliés : 9

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)  
Yannick AMET (pouvoir à Jean-Maurice VENTURINI)  
François DUNAND (pouvoir à Chantal GIORDA)  
Christian GARIOUD (pouvoir à Jean François CLARAZ)  
Pascale OUSTRY (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN)  
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Christian RAUCAZ)  
Sylvie SELLERI (pouvoir à Dominique CHAPUIS)  
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Nathalie FONTAINE)  
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Martin NOBLECOURT)

▪ Collège spécifique : 3

Michelle BRAUER (pouvoir à Béatrice SANTAIS)  
Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Georges CAGNIN)  
Christian GRANGE (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)

**Etaient présents ou représentés :** 27**Nombre de votants :** 27**Était absent :** 1▪ Collège des non affiliés : 1

Thibaut GUIGUE

**Ont assisté à cette séance :**

|                    |                                                        |
|--------------------|--------------------------------------------------------|
| Eric CHAUMARD      | Directeur général                                      |
| Carole MONTALI     | Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités |
| Virginie GELOTTIER | Chargée d'appui aux collectivités                      |

1/3

## **DELIBERATION N° 66-2025**

### **EMPLOI TERRITORIAL – Convention de partenariat avec le groupe d'enseignement supérieur privé IPAC.**

Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle que l'organisation du Salon de l'emploi public territorial, le 15 avril 2025 à Chambéry, a permis d'initier plusieurs partenariats pour promouvoir les métiers de la fonction publique territoriale.

A ce titre, les contacts pris sur le Salon ont débouché sur plusieurs réunions de travail avec la Direction générale de l'IPAC en Savoie, Groupe d'enseignement supérieur privé, numéro un de l'alternance sur l'Arc alpin. L'IPAC regroupe 11 campus, 25 écoles ; il propose 115 formations et accueille 4500 étudiants. En Savoie, l'IPAC dispose de 3 campus à Albertville (IPAC, IPAC Bachelor Factory, et WIN), à Chambéry (IPAC, IPAC Bachelor Factory, MBWAY, WIN) et à Chambéry- La Cassine (Institut des Hautes Etudes Comptables et Financières - IHECF). Sur le sillon alpin, les autres campus se situent à Annecy, Genève, Annemasse et Grenoble.

Les formations qui sont dispensées par l'IPAC concernent notamment des BTS ainsi que des Master 1 et 2 en enseignement traditionnel ou en alternance, en particulier dans le domaine des ressources humaines et de la comptabilité gestion, secteurs d'activité en tension dans les collectivités locales.

Dans ce contexte, la formalisation d'un partenariat avec l'IPAC présente un réel intérêt pour :

- faciliter l'accès des étudiants de l'IPAC aux carrières territoriales (stages, alternance recrutement),
- développer des formations adaptées aux besoins des collectivités savoyardes,
- organiser des actions communes (forums, ateliers, études).

Dans le cadre de ce partenariat, l'IPAC s'engage notamment à :

- intégrer des contenus sur la fonction publique territoriale dans ses programmes (ex : cours sur le management public),
- sensibiliser ses étudiants aux opportunités de carrière dans le secteur public (via newsletters, interventions en classe),
- organiser au moins un événement annuel dédié aux métiers territoriaux (ex : Forum avec stands de collectivités),
- faciliter la mise en relation entre ses étudiants et les collectivités pour des stages/projets,
- fournir des ressources (études de cas, mémoires) utiles au Cdg73 et aux collectivités.

En contrepartie, le Cdg73 s'engage à :

- mettre à disposition son expertise en matière de recrutement et concours territoriaux,
- diffuser les offres de stages/alternance des collectivités partenaires auprès des étudiants de l'IPAC,
- participer activement aux événements organisés par l'IPAC (forums, conférences),
- accompagner les collectivités dans l'accueil d'étudiants (conventions de stage, tutorat).

La convention serait conclue pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

M. Fabrice PANNEKOUCKE propose au conseil d'administration d'autoriser le Président à signer la convention avec l'IPAC dans le cadre de la promotion des métiers et des carrières de la fonction publique territoriale.

**En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

**VU** la convention de partenariat avec le Groupe d'enseignement supérieur privé IPAC,

**APPROUVE** la convention de partenariat avec le Groupe d'enseignement supérieur privé IPAC,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**



Fait à Porte-de-Savoie,  
Le 26 novembre 2025  
Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Fabrice PANNEKOUCKE